

**AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT
AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2026

**AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT
AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"**

**ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2026**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
**AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT
AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"** «l'organisme», qui comprennent le bilan au **31 mars 2026**, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au **31 mars 2026**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Beaulieu Driessen s.e.n.c.r.l. ¹

Société de comptables professionnels agréés

Laval, le 15 juin 2026

¹ Par Stéphanie Beaulieu, CPA auditrice

AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Contributions des membres fondateurs		
Ministre de l'Éducation	150 000	300 000
Autres membres fondateurs	5 000	12 500
Partenaires Média	45 000	45 000
Partenaires	-	10 000
Ventes de services	463 315	485 710
Ministère responsable du sport, du loisir et du plein air	-	11 100
Ristourne et autres	442	2 500
	<u>663 757</u>	<u>866 810</u>
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	749 020	771 533
Honoraires professionnels	50 494	30 573
Télécommunications	14 515	16 456
Frais de bureau	53 389	43 001
Projets spéciaux	11 476	13 182
Frais bancaires et autres dépenses	7 953	8 996
Mauvaises créances	23 803	3 160
	<u>910 650</u>	<u>886 901</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(246 893)</u>	<u>(20 091)</u>

AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT
AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	Fonds de prévoyance	Non affecté	2026 \$	2025 \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	651 536	186 634	838 170	858 261
Insuffisance des produits sur les charges	(150 000)	(96 893)	(246 893)	(20 091)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	501 536	89 741	591 277	838 170

AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT
AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"

BILAN
AU 31 MARS 2026

	2026	2025
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	503 752	704 686
Débiteurs (note 3)	192 178	260 385
Subventions à recevoir	30 000	4 000
Frais payés d'avance	9 629	7 738
	735 559	976 809
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	144 282	138 639
ACTIF NET		
Fonds de prévoyance (note 6)	501 536	651 536
Non affecté	89 741	186 634
	591 277	838 170
	735 559	976 809

Pour le Conseil d'administration,


_____, administrateur Samuel Ouellete

DocuSigned by:


_____, administrateur Dominick Gauthier

AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT
AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(246 893)</u>	<u>(20 091)</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	68 207	(37 415)
Subvention à recevoir	(26 000)	38 400
Frais payés d'avance	(1 891)	1 678
Créditeurs	<u>5 643</u>	<u>(31 463)</u>
	<u>45 959</u>	<u>(28 800)</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>(200 934)</u>	<u>(48 891)</u>
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>704 686</u>	<u>753 577</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>503 752</u>	<u>704 686</u>

AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2026**

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM" est un organisme qui offre des services de communication pour le sport amateur québécois centrés sur les athlètes et les événements de haut niveau dont les disciplines sont reconnues par le Secrétariat au loisir et au sport. L'organisme est constitué comme organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et a débuté ses activités le 1er novembre 2001. Il opère sous le nom commercial "SPORTCOM".

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Constatation des produits

L'AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM" applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les ventes de services sont constatées à titre de produits lorsque les services ont été rendus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode du solde dégressif au taux de 30 %.

AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT
AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2026

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation des instruments financiers

L'AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM" évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs à l'exclusion des taxes de ventes, et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire.

			2026	2025
			\$	\$
3.	DÉBITEURS			
	Clients		177 457	260 385
	Taxes à la consommation		14 721	-
			192 178	260 385
4.	IMMOBILISATIONS		2026	2025
	CORPORELLES		\$	\$
		Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
			Valeur nette	Valeur nette
	Matériel informatique	39 496	39 496	-

**AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT
AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2026**

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
5. CRÉDITEURS		
Fournisseurs	22 806	12 751
Salaires et vacances à payer	121 476	124 262
Taxes à la consommation	-	1 626
	<u>144 282</u>	<u>138 639</u>

6. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration de l'AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM" a résolu d'affecter un montant de 501 536 \$ (2025 : 651 536 \$) à un fonds de prévoyance.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail échéant en juillet 2037 à verser un montant total de 35 541 \$. Les versements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2027	3 148 \$
2028	3 148
2029	3 148
2030	3 148
2031	3 148

AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2026**

8. RISQUES FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit le 31 mars 2026.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les sommes à recevoir des clients, pour lesquels la majorité des sommes ont été reçues peu après la fin de son exercice financier. L'organisme évalue de façon continue les sommes à recevoir des clients sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.